

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-128 du 22 Mai 1992

Chargeant Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances de l'intérim de Monsieur Bernard HOUEGNON, Ministre du Commerce et du Tourisme pour compter du 16 Mai 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Mai 1992, Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Bernard HOUEGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGR 4 SGG 4 MCT-MF 4 AUTRES MINISTÈRES 19 DÉPARTEMENTS 6 J.O. 1.-